



## Mon bilan pour Antony

Je suis le Conseiller général de la partie nord d'Antony, qui va, globalement, de Bourg-la-Reine à la rue Auguste Mounié. Mon ami Jean-Paul Dova est l'élu du canton sud d'Antony. Il est bien difficile de séparer la ville en deux et nous travaillons bien sûr ensemble pour Antony au Conseil général.

J'ai été Maire d'Antony pendant 19 ans de 1983 à 2002. J'y vis toujours, je la connais profondément, et je suis particulièrement attentif à son développement et à ses demandes.

Je suis donc tout naturellement à l'écoute de mon ami de longue date, Jean-Yves Sénant, et des élus d'Antony. Le Conseil général et la Ville travaillent de concert, chaque fois qu'il est nécessaire, au service des habitants.

Voici les principales réalisations de mon mandat pour les collèges, la solidarité à tous les âges de la vie, les routes départementales, ainsi que des actions diverses en faveur du logement, de l'environnement, de la culture, du sport, de l'assainissement,...

### Les Collèges

Antony compte **5 collèges publics**.

Le Conseil général est responsable des **bâtiments**, de la **restauration scolaire** et des activités éducatives en partenariat avec l'Education Nationale, qui reste maître des programmes, rémunère les enseignants et assure la pédagogie.

**Deux collèges sont dans mon canton : La Fontaine et François Furet.** J'y représente le Conseil général au conseil d'administration et je suis de près en permanence les demandes qui y sont faites. Les trois autres (Descartes, Henri-Georges Adam et Anne Frank) sont dans le canton sud. C'est Jean-Paul Dova qui siège naturellement à leurs conseils d'administration au nom du Conseil général.

**Le Collège François Furet** est un collège neuf, qui a ouvert ses portes à la rentrée 2002. Il a un gymnase et une salle de sport. A la rentrée 2010, il accueille **618 élèves** dont 568 demi-pensionnaires : la restauration se fait depuis deux ans en liaison froide avec un prestataire extérieur.

**Le Collège La Fontaine** a été construit en 1972 et ne dispose pas d'équipement sportif. Les collégiens utilisent les installations du gymnase de la Ville, qui doit être entièrement reconstruit car ses fondations sont défectueuses. Le Conseil général a donc lancé l'étude de la **construction d'un gymnase neuf** pour les collégiens. Mais dans un souci de la meilleure utilisation possible des deniers publics, le Conseil général et la Ville ont décidé de faire cette reconstruction en partenariat pour répondre au mieux aux besoins des collégiens, mais aussi des écoles et des associations sportives. Le Collège La Fontaine accueille **440 élèves** dont 399 demi-pensionnaires. Une partie d'entre eux habitent Bourg-la-Reine.

**Le Collège Descartes** faisait partie, à sa création en 1958, d'une « cité scolaire » avec le lycée Descartes, citée gérée par la Région Ile de France. C'est un bâtiment construit en 1958 qui ne correspond plus aux normes d'accueil, de sécurité et d'environnement. La Région, sollicitée dès 1998, n'a pas engagé les travaux urgents demandés pour l'aménagement de la restauration scolaire et de l'infirmerie. En raison de l'urgence et après avoir visité personnellement le Collège, j'ai pris la décision de **reconstruire le Collège Descartes et son gymnase**. La procédure a été lancée en mars 2009, le marché attribué en juin 2010 pour un coût prévisionnel de 40 M€. La fin des travaux du collège (700 élèves et une unité pédagogique d'intégration) est prévue en **août 2012**, et ceux du gymnase en juillet 2013. La reconstruction a lieu sur le site en deux phases pour conserver le collège en fonctionnement. Le Collège Descartes accueille aujourd'hui environ **700 élèves** dont 629 demi-pensionnaires. Un tiers des élèves environ habitent Wissous.

**Le Collège Henri-Georges Adam** a été construit en 1966. Il est intégré dans le groupe scolaire des Rabats et n'a pas d'équipement sportif propre. Il utilise donc les installations municipales. Il accueille **237 élèves** dont 138 demi-pensionnaires. Il a été retenu pour la 1ère phase du développement numérique des collèges (**ENC 92**).

## ELECTION CANTONALE DES 20 ET 27 MARS 2011 - CANTON DE BOURG-LA-REINE/ANTONY-NORD

**Le Collège Anne Frank** a été construit en 1980 par la commune d'Antony (avant la loi de décentralisation de 1982 confiant les collèges au département). C'est une des premières réalisations de Jean Nouvel. Il a son propre gymnase depuis 2003. Il accueille **319 élèves** dont 209 demi-pensionnaires, et 1 classe-relais. Il a été retenu pour la 1ère phase du développement numérique des collèges (**ENC 92**).

Le Conseil général aide aussi les établissements privés. Il a ainsi donné une subvention de 15 616 € à **l'Institution Sainte-Marie** pour le réaménagement du laboratoire.

### La Solidarité

Le Conseil général consacre 60 % de son budget de fonctionnement à la solidarité. Son action concerne tous les âges de la vie, de la petite enfance au grand âge, avec une attention toute particulière aux personnes handicapées ou en difficulté.

#### **La petite enfance**

*A Antony en 2006 : 868 naissances, 2 259 enfants de moins de 3 ans, 4 502 de moins de 6 ans.*

Le Conseil général a en charge **la protection maternelle et infantile (PMI)** qui suit la petite enfance et les écoles maternelles. Dans les PMI, un personnel formé est à la disposition des mamans pour les aider et les conseiller. Des consultations (sage-femme, médecin, psychologue, éducateur) sont proposées. Les vaccinations sont organisées.

De plus, la PMI procède tous les ans à des bilans de santé dans les petites sections des écoles maternelles de la Ville. La PMI est aussi chargée de contrôler l'accueil des tout-petits à domicile (elle agréée et suit les assistantes maternelles, 244 à Antony) et dans les crèches.

Antony bénéficie de **3 PMI** : 13, rue de la Méditerranée ; 6 bis ruelle à Riou ; 77 rue Prosper Legouté

#### **L'accueil des tout-petits à Antony, c'est aussi**

- **Bébédom 92** : le Conseil général donne une allocation mensuelle de 100 €/mois pour les familles faisant appel à une assistante maternelle ou à une auxiliaire parentale (200 € pour les enfants handicapés). **713 familles en bénéficient à Antony**. Le Département des Hauts de Seine est le seul de France à proposer une telle allocation.

- Le Conseil général subventionne les **12 crèches municipales** (688 239 € en 2009), **5 crèches associatives** et **2 crèches d'entreprise** (265 476 €)

- Le Conseil général finance 20 % du fonctionnement du **Centre l'Aubier** (centre d'action médico-sociale précoce) pour 122 024 €.

#### **Les personnes âgées**

*A Antony en 2006 : 4 641 personnes de plus de 75 ans , 995 personnes de plus de 85 ans.*

Le Conseil général **programme et autorise la création des établissements et services pour personnes âgées**, les habilite à l'aide sociale, fixe les tarifs. Il en assure le contrôle.

Ainsi dans **les résidences médicalisées** pour les personnes âgées :

- c'est l'Etat qui assure les soins médicaux,

- c'est le Conseil général qui prend en charge la dépendance avec l'Allocation pour personnes âgées (**APA**)

- c'est la famille qui paie l'hébergement (les frais d'hôtellerie).

Si la famille ne peut pas assurer ces frais, c'est le Conseil général qui les finance avec l'aide sociale à l'hébergement (**ASH**).

Il existe **deux maisons de retraite médicalisées à Antony** (La Chartraine, 92 places, et Florian Carnot, 104 places) ainsi qu'**une résidence foyer-logement**, Renaître (65 studios, 6F2).

Plusieurs **Services d'aide à domicile (SAD)** sont agréés : service d'aide ménagère du CCAS, association Bien-être, Synergie, Complea...

En 2009, 556 Antoniens bénéficiaient de l'APA (montant total versé : 2 281 335 €) et 70 de l'ASH (montant total versé : 1 701 521 €).

Le Conseil général finance également pour les personnes âgées une carte de transport, sous condition de ressources: la **carte améthyste** (1 770 bénéficiaires en 2009 pour un montant total de 588 790 €).

Enfin le Conseil général subventionne le CCAS d'Antony pour le **CLIC** (centre local d'information et de coordination) pour 83 503 €.

#### **Les personnes handicapées**

C'est le Conseil général qui a désormais la responsabilité du handicap.

La **Maison départementale des personnes handicapées** (MDPH) accueille les handicapés et leurs familles (90 % d'adultes et 10 % d'enfants).

Le Conseil général dispose de 110 établissements et services pour une capacité de 2 529 places. Il existe à Antony **deux établissements accueillant les handicapés** : Foyer Apajh (41 places) et Alternat (19 places).

Le Conseil général verse :

- **l'Allocation compensatrice pour tierce personne** : 91 bénéficiaires à Antony en 2009 pour un montant total de 550 355 €, soit
- la **Prestation de compensation du handicap (PCH)** : 45 bénéficiaires à Bourg-la-Reine pour un montant total de 375 389€.  
Il peut prendre en charge les personnes handicapées qui sont en établissement, au titre de **l'aide sociale** : 90 bénéficiaires à Antony pour un montant total de 4 244 861 €.

## ELECTION CANTONALE DES 20 ET 27 MARS 2011 - CANTON DE BOURG-LA-REINE/ANTONY-NORD

Enfin pour les transports, les personnes handicapées peuvent aussi avoir la **carte améthyste** (364 bénéficiaires) ou bénéficier du **PAM 92** (Pour aider à la mobilité).

### **L'Action Sociale**

C'est une mission très importante du Conseil général qu'assurent plusieurs services départementaux, notamment :

- Les **Circonscriptions de la vie sociale (CVS)** où l'on peut rencontrer les assistantes sociales qui aident à l'insertion des familles en difficulté. La CVS d'Antony est située 83 rue Prosper Legouté. Ses 21 agents ont rencontré 5,6% de la population en 2009 (3 473 personnes au cours de 5 445 accueils).
- L'**Aide sociale à l'Enfance (ASE)** pour la protection de l'enfance. A Antony, l'ASE est au 2 rue de Bône.
- La **Prévention spécialisée** assurée par des chargés de prévention et des associations subventionnées.
- L'Espace insertion qui assure le **suivi et l'insertion des bénéficiaires du RSA** (revenu de solidarité active). L'**Espace insertion** des Hauts-de-Seine s'est installé à Antony, au 42 avenue Aristide Briand. 994 Antoniens reçoivent le RSA.

Par le **FSL** (108 848€), le Conseil général a aidé à l'insertion dans le logement.

Enfin le Conseil général **subventionne** la Ville et les associations pour leur participation, essentielle, à l'action sociale. Ainsi à Antony en 2009:

- 113 077 € ont été accordées à Antraide, association intermédiaire pour aider à l'insertion dans l'emploi, et à La Table de cana, entreprise d'insertion.

- 652 294 € ont été attribués pour les actions du **Contrat urbain de cohésion sociale** menées par la Ville et les associations dans le quartier du Noyer Doré.

### Les routes départementales à Antony

**Le Conseil général entretient les routes départementales.**

A Antony, ce sont la RD 920 (ancienne Nationale 20), et, du nord au sud, la RD 986 (avenue du Docteur Ténine/avenue du Général de Gaulle), la D 77 (avenue Le Brun/Le Nôtre), la D 67 A (Avenue Armand Guillebaud, avenue Jean Monnet, avenue Adolphe Pajeaud), la D 63 (avenue Georges Suant), la D66 (avenue du Président Kennedy côté Antony), la D66 (avenue Léon Jouhaux), la D128 (avenue d'Estienne d'Orves en limite avec Châtenay-Malabry).

#### **La RD 920**

C'est le projet de voirie le plus important pour notre canton. Il s'agit de requalifier cet axe important sur tout son parcours dans les Hauts-de-Seine, de Massy à la Porte d'Orléans.

Le Conseil général en a reçu la responsabilité en 2006. La voirie n'était pas en bon état et l'Etat a transféré 20 millions d'euros au Département pour qu'il y remédie. Après études, il ressort qu'il faut un budget dix fois plus important.

Après la concertation préalable en 2008-2009, l'enquête publique s'est déroulée du 25 mai au 26 juin 2010 dans les communes concernées par le premier tronçon (Massy, Antony, Bourg-la-Reine et Sceaux). Elle s'est conclue par un avis favorable du commissaire enquêteur le 20 septembre 2010, qui qualifie le projet de « réaliste, cohérent et équilibré ».

La RD 920 sera transformée en **boulevard urbain** pour assurer la fluidité du trafic, le partage des différents usages (piétons, cyclistes, voitures) et la sécurité des échanges. Pour requalifier cette partie sud, d'une longueur de 5,7 km, le budget prévisionnel est de **76 millions d'euros**

Les travaux vont commencer par phases (il ne faut pas arrêter la circulation !) et par le sud. Ils devraient débuter en 2011.

Plus d'informations sur le projet sur [www.rd920.fr](http://www.rd920.fr)

**Dans le centre ville**, la RD 920 (entre l'avenue du 11 novembre et la rue de Sderot), a déjà été refaite après les travaux du marché (2 M€).

**L'avenue Le Brun/Le Nôtre** ( RD 77) qui longe l'Est du Parc de Sceaux au nord de Bourg-la-Reine a été complètement refaite (1,2 M €) avec un pavage central, une piste cyclable bi-directionnelle, des carrefours sécurisés. Les tilleuls seront replantés à la fin de l'année dans la partie antonienne pour remplacer les marronniers abattus. Coût des travaux : 4,5 M€

L'ancienne D67 (**rue Jean Moulin, Auguste Mounié**) a été réhabilitée avant son reclassement en route communale (1,2 M€).

**Avenue Léon Jouhaux**, la traversée devant le lycée Théodore Monod a été sécurisée et un feu tricolore installé.

**Avenue Jean Monnet** : des aménagements de sécurité ont été réalisés devant l'école Paul Bert.

**Avenue d'Estienne d'Orves** : la voirie a été refaite et les trottoirs sécurisés entre Verrières et l'avenue du Bois de Verrières.

Enfin le Conseil général a participé à la **couverture de l'A86 à l'ouest de la Croix-de-Berny** (mail planté d'arbres) pour 5,1 M € et a aménagé une piste cyclable sur cette couverture pour rejoindre celle qui fait le tour du parc de Sceaux.

**A venir** : La réfection de l'éclairage public avenue Sully Prudhomme (RD 67) : 1,2 M €

L'aménagement du **Carrefour de l'Europe** : 3,3 M€

### Le logement, la culture, l'environnement

#### **Le Logement**

Même si le logement et l'habitat ne relèvent pas directement de sa compétence, le Conseil général ne pouvait se désintéresser de cette préoccupation majeure de ses habitants. Il finance donc la construction de logements sociaux neufs, participe à la rénovation de l'habitat ancien, subventionne les travaux d'accessibilité et facilite l'accès à la propriété.

## ELECTION CANTONALE DES 20 ET 27 MARS 2011 - CANTON DE BOURG-LA-REINE/ANTONY-NORD

### Logements sociaux

Le Conseil général a mis en place un partenariat avec les bailleurs sociaux, plus particulièrement avec l'OPDH92, dont il est la collectivité de rattachement. Avec 3 270 logements construits en 2009, l'objectif fixé à 3 250 logements par la convention de délégation des aides à la pierre est dépassée. La réalisation de 2009 représente une progression de plus de 66 % par rapport à 2008.

A **Antony**, l'OPDH 92 a transmis son patrimoine à Antony Habitat (l'office municipal d'HLM) afin de favoriser une meilleure gestion locative à l'écoute des habitants.

### Le logement étudiant

En octobre 2008, j'ai signé avec Valérie Péresse une convention de partenariat dans laquelle le Département s'engage à produire 3 000 logements étudiants d'ici 2013. En outre, il est prévu que les logements étudiants anciens et inadaptés devant faire l'objet d'une démolition (ce qui était le cas, par exemple, du bâtiment C de la Résidence Universitaire Jean Zay) soient reconstitués en augmentant la capacité de 20 % : pour un logement démolit, 1,2 logement doit être reconstruit.

Fin 2010, 742 logements étudiants étaient agréés (392 livrés et 350 en cours de travaux), 491 sont en cours d'agrément 2010, 553 sont en projets identifiés, 886 sont en projet, au total 2 691 logements étudiants programmés par le Conseil général.

En ce qui concerne la **Résidence Universitaire Jean Zay**, la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Seine a réalisé un diagnostic sur l'état des bâtiments dès qu'elle en a eu la responsabilité. Ce diagnostic a démontré de grosses défaillances de sécurité, notamment sur le bâtiment C : elle a donc engagé sa démolition à l'été 2010.

Pour engager solidement **une véritable rénovation** de la RUA, la CAHB a signé une convention avec le Conseil général et le Crous (qui gère le logement social étudiant pour l'Académie de Versailles) : cette convention prévoit le maintien et la rénovation de la moitié des logements étudiants sur site et la reconstruction des logements démolis (à raison de 1,2) sur le département en fonction des besoins définis par le CROUS.

La CAHB a lancé le 15 octobre dernier le concours d'architecte pour la rénovation du **bâtiment A** (300 logements étudiants aux normes d'aujourd'hui).

La Ville d'Antony a en même temps commandé une étude d'aménagement urbain sur l'avenir du quartier de la RUA pour l'intégrer au mieux à la commune.

A **Antony**, le Conseil général a subventionné (769 000 €) la nouvelle résidence étudiante du Noyer Doré (120 logements) qui sera livrée en septembre 2011.

### Accession à la propriété : le prêt logement 92

Ce **prêt immobilier à taux zéro**, mis en place en décembre 2005 pour compenser le coût élevé de l'immobilier dans les Hauts-de-Seine, a déjà été accordé à 3 100 familles.

C'est un prêt sur 15 ans qui varie de 20 à 50 000 euros selon la taille du ménage et qui est accordé pour l'achat d'un appartement neuf ou ancien, affecté à l'habitation principale du bénéficiaire. Il peut se cumuler avec le prêt national à taux zéro. Il a permis notamment de rendre plus aisée l'**accession sociale à la propriété** (53 logements neufs dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine du Noyer Doré).

Enfin le Conseil général participe à la rénovation de l'habitat ancien et subventionne les travaux d'accessibilité au profit des locataires et des propriétaires.

### **La Culture et le Sport**

Le Conseil général subventionne les équipements culturels communautaires qui concernent directement Antony:

- le **Conservatoire**

- le **Théâtre Firmin Gémier/La Piscine** (310 000 €)

Il a aidé la ville d'Antony pour la rénovation du centre culturel au **Château Sarran** (343 011 €) et subventionne des manifestations comme les Rencontres de la Guitare (3 000 €).

Dans le cadre de la Convention ANRU au Noyer Doré, il a subventionné la **médiathèque Arthur Rimbaud** qui vient d'ouvrir (383 000 €) ainsi que le **nouveau complexe sportif** (1 833 000 €) dont la "première pierre" a été posée le 4 novembre et qui sera terminé en septembre 2011.

Il subventionne aussi 27 associations sportives antoniennes (93 850 €).

### **L'Environnement**

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan climat territorial départemental, le Conseil général aide les communes qui ont recours aux équipements limitant les émissions de gaz à effet de serre, les véhicules propres, l'enfouissement des lignes électriques basse tension.

Il a réalisé un « **cadastre vert** » recensant les arbres remarquables du département et un **atlas de la flore**. Il s'attache à protéger les espaces naturels sensibles.

*En savoir plus sur la politique de Patrick Devedjian, président du Conseil général des Hauts-de-Seine :*

**[www.patrickdevedjian.fr](http://www.patrickdevedjian.fr)**